BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°40 du 30 septembre 2011

PARTIE PERMANENTE Marine nationale

Texte n°19

DÉCISION N° 0-22636-2011/DEF/CEMM

portant parrainage d'une unité de la marine nationale.

Du 28 juillet 2011

LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

DÉCISION N° 0-22636-2011/DEF/CEMM portant parrainage d'une unité de la marine nationale.

Du 28 juillet 2011

NOR D E F B 1 1 5 1 5 3 7 S

Référence :

Note-circulaire n° 195/DEF/CEMM/CAB du 15 mars 1994 (BOC, p. 2703.; BOEM 143.7).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 143.7

Référence de publication : BOC N°40 du 30 septembre 2011, texte 19.

Le parrainage de la frégate de surveillance Ventôse par la ville de Schœlcher (Martinique) est agréé.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

L'amiral, chef d'état-major de la marine,

Pierre-François FORISSIER.